Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-75_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 4 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID, M. Tristan CLOAREC.

Absentes excusées : Mme Johanne RITZ, Mme Jeanne REID

Procurations : Mme Jeanne REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Secrétaire de séance : M. Patrick ROUSVOAL

DELIBERATION N°75 - 2025 : CESSION DE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL – SQUIRIOU (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°88-2024)

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée 949, située sur le territoire de la commune de Berrien, d'une superficie de 1440 m², a été identifiée comme excédentaire aux besoins communaux. Cette parcelle peut donc être cédée, conformément aux articles L.2241-1 et L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous réserve de respecter l'intérêt public et les conditions normales de mise en valeur des biens du domaine privé communal.

Considérant que la vente de cette parcelle est proposée à Monsieur Pierre-Yves THOMAS au prix forfaitaire de 500 €.

Considérant que les frais de bornage relatifs à la vente resteront à la charge de l'acquéreur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle cadastrée 949, d'une superficie de 1440 m², au prix de 500 € à Monsieur Pierre-Yves THOMAS
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente et tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE MAIRE

H. LE LANN

MAIRIE DE BERRIEN
29 (Finis

Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr